



Situation des unités Cynotechniques Pénitentiaires

LETTRE OUVERTE

Monsieur Pascal COURTADE

Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire
Ministère de la justice
Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Situation des unités cynotechniques pénitentiaires

Monsieur le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire,

Je souhaite appeler toute votre attention sur la situation des unités cynotechniques de l'administration pénitentiaire.

À l'aube de leurs vingt années d'existence, force est de constater qu'elles ont démontré toute leur utilité et leur professionnalisme au service de la sécurité des établissements et des personnels pénitentiaires. Pourtant, leur organisation et leurs perspectives d'évolution nécessitent aujourd'hui une réflexion de fond.

À ce titre, FO Justice demande l'ouverture rapide d'un groupe de travail national consacré aux unités cynotechniques.

Il devient notamment indispensable de mettre en cohérence leur règlement d'emploi (arrêté du 22 mai 2014 modifié) avec leur doctrine d'emploi (circulaire du 1^{er} juin 2021) et, surtout, avec la réalité des missions exercées sur le terrain. Les textes actuels ne permettent plus de répondre pleinement aux besoins opérationnels. Ils constituent également un frein en matière de gestion des ressources humaines, de recrutement et de développement.

Sans évolution du cadre existant, les difficultés rencontrées pour recruter, fidéliser et permettre aux agents de se projeter durablement au sein de ces brigades risquent de perdurer, voire de s'accroître.

Depuis plusieurs années, FO Justice porte des propositions concrètes pour développer les capacités opérationnelles des unités cynotechniques pénitentiaires, avec notamment les chiens d'intervention et le développement de la recherche sur personnes.

Ces évolutions permettraient d'élargir le champ d'intervention des brigades, de mieux répondre aux nouveaux enjeux de sécurité auxquels notre administration est confrontée et d'apporter des capacités supplémentaires au bénéfice des personnels et des établissements pénitentiaires.

Pour FO Justice, la cynotechnique pénitentiaire doit désormais franchir une nouvelle étape.

Les unités cynotechniques doivent être pleinement identifiées, reconnues et développées comme une composante à part entière des forces de sécurité pénitentiaire, aux côtés notamment des ERIS et des ESP.

Le professionnalisme, l'expertise et l'investissement des agents qui composent ces unités méritent une véritable reconnaissance, mais surtout des perspectives d'évolution claires.

C'est pourquoi FO Justice vous demande l'ouverture d'un groupe de travail national permettant de revoir le règlement et la doctrine d'emploi, les missions, l'organisation, les conditions de recrutement et plus largement les perspectives de développement des unités cynotechniques.

Après bientôt vingt années d'existence, il est temps de leur donner les moyens, le cadre et la reconnaissance nécessaires pour poursuivre leur développement et répondre pleinement aux enjeux de sécurité pénitentiaire de demain.

Dans l'attente de votre retour sur cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération respectueuse.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

FO Justice – le 28 septembre 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO **RÉSISTER!!**
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE **FO** **Justice**

POUR TOUS LES PERSONNELS